

FIP Croissance et Financement

Fonds d'Investissement de Proximité



Services



Santé



Distribution spécialisée



Industrie innovante

FIP Croissance et Financement

Fonds d'Investissement de Proximité

Article L214-41-1 du Code monétaire et financier
Agrément AMF du 13 novembre 2009
Code ISIN : FR0010820357

Investissements du Fonds	L'objet du Fonds est de financer le développement de PME françaises non cotées et d'encourager leur transmission à de nouvelles générations de dirigeants d'entreprises, par le biais de titres financiers donnant accès au capital de PME. Il s'agit d'un fonds comportant un risque en capital significatif.
Rachats	Pas de rachats pendant au moins 8 ans et jusqu'au 31 décembre 2019 en cas de prorogation de la durée du Fonds, hors cas exceptionnels spécifiés dans le Règlement.
Avantage fiscal à l'entrée	Réduction d'impôt sur le revenu de 25 % du montant de la souscription droits d'entrée inclus, dans la limite des plafonds décrits ci-après. La durée de conservation des parts du FIP Croissance et Financement est de 8 ans (prorogeable deux fois 1 an).
Plafonds de la réduction	La réduction d'impôt sur le revenu est plafonnée à 3000€ pour un célibataire et 6000€ pour un couple soumis à une imposition commune. L'investissement maximal permettant d'optimiser cette réduction est de 12000€ pour une personne seule et de 24000€ pour un couple soumis à imposition commune.
Avantage fiscal à la sortie	Exonération de l'impôt sur les plus-values, hors prélèvements sociaux.
Société de gestion	Turenne Capital Partenaires.
Dépositaire	Caceis Bank.
Souscription minimale	2 parts d'une valeur nominale de 500€, soit 1 000€ hors droits d'entrée.
Lettre d'information	Semestrielle*.

* À compter de la certification de la valeur liquidative au 30 septembre 2010.

FIP Croissance et Financement

Fonds d'investissement de proximité
Article L214-41-1 du Code monétaire et financier
Code ISIN : FR0010820357



Le FIP Croissance et Financement est conçu pour permettre aux particuliers d'investir indirectement dans le développement de PME régionales, principalement non cotées, situées sur l'ensemble du territoire français. Le fonds comporte un risque de perte en capital.

UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL POUR UN PLACEMENT BLOQUÉ DE 8 ANS À 10 ANS, SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 AU PLUS TARD

- Une réduction d'impôt sur le revenu portant sur 25 % du montant investi, droits d'entrée inclus. Cette réduction est plafonnée à 6000 € pour un couple soumis à une imposition commune et à 3000 € pour une personne seule. Le bénéfice de l'avantage fiscal correspondant est conditionné au blocage de l'investissement jusqu'à l'issue de la 5^e année.
- Une exonération des plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux.

En contrepartie, la durée de conservation des parts du FIP Croissance et Financement est de 8 ans, prorogeable deux fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard. Les souscripteurs ne peuvent demander le rachat de leurs parts avant l'échéance du Fonds sous réserve des cas de rachat exceptionnel spécifiés à l'article 10 du Règlement (la Société de gestion tient à disposition des porteurs une note fiscale sur les règles de rachat de parts qui leur sont applicables).

FINANCER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION DE PME NON COTÉES EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'objet du FIP Croissance et Financement est de financer le développement de PME* françaises non cotées et d'encourager leur transmission à de nouvelles générations de dirigeants d'entreprises, par le biais de titres financiers donnant accès au capital de PME (essentiellement obligations convertibles, obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription en actions remboursables).

Il s'agit d'un fonds comportant un risque en capital significatif.

INVESTISSEMENTS CIBLES

Secteurs

Turenne Capital a développé une expertise sur quatre secteurs dans lesquels sera principalement investi le FIP Croissance et Financement

- Services
- Industrie innovante
- Distribution spécialisée
- Santé

Stade de développement

Le FIP Croissance et Financement privilégiera les investissements orientés vers le développement et la transmission de PME présentant un chiffre d'affaires significatif, généralement compris entre 1 et 50 millions d'euros. Les PME de moins de 5 ans représenteront au moins 10 % de l'actif du Fonds.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS

Le FIP Croissance et Financement a vocation à investir au moins 60 % de son actif dans des PME à fort potentiel de développement situées dans quatre régions limitrophes : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte-d'Azur, qui représentent près de 70 % de l'activité du capital investissement en France**.

Le solde de l'actif pourra être investi dans des PME situées sur le reste du territoire français et/ou dans des titres de capital cotés, titres cotés donnant accès au capital ou titres obligataires et instruments de trésorerie (produits de taux, Sicav et FCP composés de produits de taux, OPCVM monétaires « euro », OPCVM monétaires « à vocation internationale », et/ou, dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds, en parts de fonds de gestion alternative de droit français).

PLACEMENT DES LIQUIDITÉS

Les sommes en attente d'investissement ou de distribution et les liquidités du Fonds non investies en capital investissement seront investies en titres de capital cotés, titres cotés donnant accès au capital ou titres obligataires, en instruments de trésorerie, à savoir en produits de taux, Sicav et FCP composés de produits de taux, fonds monétaires classiques ou défensifs, et/ou, dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds, en parts de fonds de gestion alternative de droit français. Leur allocation sera définie par la Société de gestion en fonction de sa propre estimation de leur horizon de placement.

Comme tous les FIP, le FIP Croissance et Financement est un investissement à long terme, principalement en titres financiers donnant accès au capital de sociétés non cotées. Le Fonds comporte un risque de perte en capital significatif. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs. De par la nature de leurs investissements, les FIP sont des placements à risque s'adressant à des souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience des produits avec un risque moyen à fort de perte en capital, qui doivent être envisagés sur le long terme et pour une faible part de leur portefeuille.

* PME au sens « communautaires » telles que définies dans le règlement du Fonds - ** Montants investis en 2008, source Association Française des Investisseurs en Capital

L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT



François LOMBARD
Président Fondateur
de Turenne Capital



Hubert MICHALOWSKI
Directeur Associé



Benoît PASTOUR
Directeur Associé



Quentin JACOMET
Directeur d'Investissement



François PICARLE
Chargé d'Affaires Sénior



Mathieu RIBOT
Chargé d'Affaires Junior

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE SOUSCRIPTION/RACHAT

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce Fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

FRAIS À LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRÉLEVÉS LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BARÈME
Commission de souscription non acquise au FIP	Valeur de souscription x Nombre de parts	5 % net de toutes taxes
Commission de souscription acquise au FIP	Aucune	Aucune
Commission de rachat non acquise au FIP (rachat exceptionnel)	Aucune	Aucune
Commission de rachat acquise au FIP	Aucune	Aucune

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

TYPOLOGIE DES FRAIS	ASSIETTE	TAUX OU MONTANTS ANNUELS	PÉRIODICITÉ DE PRÉLÈVEMENT (prorata temporis)
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds (rémunération de la Société de gestion, du Commissaire aux Comptes, du Dépositaire, divers frais)	Montant des souscriptions (jusqu'à la pré liquidation)	Taux maximum : 3,9 % par an net de toutes taxes	Echéances trimestrielles le 30 juin, le 31 décembre, le 30 septembre et le 31 mars de chaque année ou à réception des factures
Frais de constitution	Montant des souscriptions des Parts A	Montant des frais facturés au Fonds : 1 % net de toutes taxes	A la souscription
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	Actif net	Taux estimé (coûts réels) : 1,2 % HT par an	A réception des factures
Frais de gestion indirect liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM)	Actif net	Taux maximum : 1 % HT par an	Prélèvement automatique par les OPCVM et fonds d'investissement

À PROPOS DE TURENNE CAPITAL

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital investissement indépendante gérant environ 250 millions d'euros, accompagne les chefs d'entreprises dans leurs opérations de croissance et dans le cadre d'opérations de transmission. Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activités, pour des montants compris entre 1 et 10 millions d'euros, notamment dans la santé, l'écotechnologie, la distribution spécialisée, les technologies de l'information, les services et l'industrie innovante.

Turenne Capital est devenue l'un des principaux acteurs indépendants sur le marché du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros.

INFORMATION

Au 30 juin 2009, les taux d'investissement des FIP gérés par Turenne Capital en titres éligibles étaient les suivants :

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre le quota de 60 %
FIP Hexagone Croissance 1	2005	75 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 2	2007	54,9 %	31 mars 2010
FIP Hexagone Patrimoine 1	2008	49,6 %	30 septembre 2010
FIP Hexagone Croissance 3	2008	5,6 %	31 mars 2011
FIP Hexagone Patrimoine 2	2009	0 %	30 septembre 2011
FIP Hexagone Croissance 4	2009	0 %	31 mars 2012

Ce FIP a été agréé par l'AMF le 13 novembre 2009.

AVERTISSEMENT

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de huit (8) années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



FIP Croissance et Financement

Fonds d'Investissement de Proximité



29-31, rue Saint-Augustin - 75002 Paris - Tél. : 01 53 43 03 03
www.turennecapital.com